



# GEOGRAPHIE EN ACTION

Depuis 1955, les industriels créant ou étendant leur usine dans certaines régions de France peuvent bénéficier de subventions et d'exonérations fiscales si leur localisation correspond aux souhaits de l'État. Pendant dix ans l'examen des demandes d'aide de ce type s'est fait au « coup par coup » ; la doctrine jusqu'en 1964 n'était ni rendue publique ni même bien arrêtée. Depuis lors on a procédé à l'affichage complet des règles du jeu, de façon que chaque industriel sache désormais, suivant son lieu d'implantation et la nature de son activité, à quels avantages il est en droit de prétendre. C'est le dernier état de cette « carte des aides » qui est représenté ici.

La zone colorée en jaune est celle où est appliqué le régime d'aide le plus automatique et le plus forfaitaire; elle correspond à la partie de l'Ouest de la France où risque d'apparaître, dans les années à venir et à l'échelon de régions entières, le déséquilibre le plus aigu entre les offres d'emploi émanant du développement spontané des entreprises existantes et les demandes d'emploi résultant de l'essor démographique et d'un excédent de main-d'œuvre agricole. La frontière de cette zone jauneenser les parties de l'Ouest français connaissant le sous-développement industriel le plus marqué.

La zone colorée en vert, zone où fonctionne également un régime de subventions, correspond aux portions du territoire qui, sans être à proprement parler « sous-industrialisées », sont en revanche menacées par le déclin de leurs activités traditionnelles : il s'agit des zones minières, de certaines zones d'industrie sidérurgique ou d'industrie textile, de points rendus critiques par la fermeture de chantiers navals ou le départ d'installations militaires américaines; on voit qu'à travers les périmètres de ces zones vertes apparaissent les principaux problèmes actuels de conversion de notre économie.

La zone colorée en bleu, zone où ne sont pas accordées de primes, mais où fonctionne un régime d'exonérations fiscales, correspond à des régions de transition connaissant, elles aussi, un certain déséquilibre de l'emploi, qui, pour être jugé moins aigu que les précédents, n'en appelle pas moins l'intervention de l'Etat.

La zone rose de la carte, qui rassemble des régions dont le développement industriel est relativement plus rapide, ne comporte qu'un système d'aide limité. Enfin, la zone blanche correspond à la couronne autour de Paris qui a

spontanément absorbé jusqu'ici un grand nombre d'implantations nouvelles, et aucune aide n'y est par suite accordée.

« Zone jaune », « zone verte », « zone bleue », « zone rose » et « zone blanche » : ce langage coloré qui a envahi les bureaux des fonctionnaires chargés des problèmes de localisation industrielle recouvre en vérité plus qu'une réglementation parmi d'autres. C'est le langage d'une nouvelle géographie économique de la France, fondée sur l'analyse concrète des situations industrielles et démographiques des différentes parties de notre territoire : situations évolutives certes (la carte est remise à jour tous les deux ans), résumées dans un découpage qui se plie aux circonscriptions administratives. Les contestations ne manquent pas, on le devine, émanant de zones qui se jugent inéquitement traitées par rapport à leurs voisines: la rigidité d'un découpage, l'insitution de frontières de zone ont évidemment l'apparence de l'arbitraire. Mais elles sont conformes aux principes du Marché Commun (pas d'aide au coup par coup) et compensées par l'intérêt qu'elles présentent pour les industriels en les renseignant à l'avance sur les avantages applicables à telle ou telle opération.

En effet, désormais, un industriel qui envisage de s'implanter à Guingamp, à Béthune, à Chambéry, à Dijon ou à Rouen sait, ou peut facilement savoir, par la lecture d'une simple brochure, la nature des aides qu'il pourra recevoir dans ces différentes localités : il apprendra à cette occasion que Guingamp est en « zone jaune », parce que la Bretagne est sous-industrialisée; que Béthune est en « zone verte », parce que le bassin minier doit se reconverter; que Chambéry est en « zone bleue », parce que la Savoie est, au milieu de la prospérité générale de la région Rhône-Alpes, une zone de relatif sous-emploi; que Reims est en « zone rose », parce que le développement industriel y est spontané; enfin que Rouen est en « zone blanche » parce que le développement industriel y est presque trop rapide.

Qu'on ne s'y trompe pas : le système connaît encore bien des ratés : tel maire d'une commune mal classée, tel industriel déçu par le montant final des aides qu'il a reçues (ou par la date à laquelle elles lui ont été versées...) en témoigneront volontiers. Mais la carte des aides est de plus en plus largement admise, car il apparaît que cet acte de géographie volontaire symbolise, au delà d'une simple analyse des situations économiques acquises, la volonté de les faire évoluer harmonieusement.